VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

CETTE BATISSE DOUBLE EN BRIQUES A UN ETAGE,

Nos 731 et 733 RUE ST-PHILIPPE,

Entre les rues Royale et Bourbon louée à de bons locataires à $30.00 par mois. Entourée par des lignes de chars et à approximité du Marché Français. Eroies Publiques et Privées etc.

A l'Encan, JEUDI, le 28 Décembre 1911, à Midi.

Pour effectuer un partage entre les héritiers de la défunte Mme MARIE A. BINI Veuve de FILIPPO LIUZZA.

No 97 239. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co. Louis C. Spear, Encanteur. — Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, JEUDI le 28 décembre 1911 à midi en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 17 novembre 1911 et signé en Cour ouverte le 23 novembre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Royale, Bourbon et Ursulines, mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur quatre-vingt dix pieds de plus ou moins, borné sur un côté par la propriété de Antoine Dicios, ou assignés étant la même propriété acquise par Filippo Liuzza et son épouse Marie Antonette Bini, suivant contrat par acte de vente passé pardevant Pio J. Patorno, notaire, le 4 avril 1901, enregistré en le Bureau des transferts, livre 17, folio 311.

Conditions—Un tiers en plus comptant du prix d'achat, la balance s'il y en a, en un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur et garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et par le pacte de non aliénando, intérêt au taux de huit pour cent par an de date jusqu'à paiement, la police d'assurance devant être assurée portant clause que le perte s'il y a doit être payée au porteur des billets hypothécaires. L'acquéreur devant payer pour tout certificat et les taxes de 1911 et toutes les autres charges usuelles de sécurité, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. Marmon, Jr., notaire et payer en à compte de 10 0[0 une portant pas d'intérêt chez

LOUIS C. SPEAR, Encanteur.
347 rue Carondelet.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE MME PETER McGOVERN.
COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION D. No 98 509.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 98 509 dans l'affaire intitulée Succession de Mme Peter McGovern, ledit ordre daté et signé du 20 novembre 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 décembre 1911, la propriété décrite dans l'inventaire, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Annonciation, Chippewa et Washington, ledit lot est désigné par le numéro 14 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, soumis daté du 16 avril 1810 et déposé pour références en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles les améliorations ci-dessus étant No 716 rue Quatrième.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans à l'option de l'acquéreur le crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au fisque et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Edward B. Ellis, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato REAL ESTATE

Encanteur 910 rue Gravier

Martin H. Manion, avocat pour la demanderesse.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 28

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catherine Friedrich, Veuve du Docteur Tobias Nagel.

No 98,196, Cour Civile de District, Division "D".

La Contenu de la Résidence Meublée No 4539 rue du Canal, Encoignure Olympia.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 26 décembre 1911, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-dessous mentionnés, en vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1911, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encanchère publique, les effets mobiliers ci-après décrits, à savoir:

Un lot de meubles de maison, consistant de piano, meubles de salon, miroirs, berceuses, ornements, descentes de lits, tapis, buffet, verreries, chaises à bras, tables, chaises, portraits, bibliothèque, meubles de chambres, lavabos, armoires, fourneau à gaz, réfrigérateur, orfèvrerie, stores, rideaux, etc., etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Buck, Walshe & Buck, avocats
14 déc—14 17 24 26

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 329 rue Carondelet—VENDREDI, le 29 décembre 1911, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 8 décembre 1911, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Barbara Abris, veuve de William Mohr, No 95,750, sur les lieux dans le fond du No 4838 rue Conti—

Un lot de meubles de maison, consistant de lits, linge de literie, vêtements et chaises, etc., aussi un wagon à ressorts, harnais, deux charrettes à bascule, un lot de tuyaux pour jardin, bois de char, vache et veau, volailles et oies, le tout d'après l'inventaire enregistré dans la susdite succession.

Conditions—Comptant sur les lieux. Livraison immédiate.

17 déc—17 24 26 29

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorothea Jace et Joséphine Baptiste vs Abraham Jace.

No 90,678—Cour Civile de District. Division B.

VENTE EN PARTAGE.

Au Plus Haut Enchérisseur.

Quatre terrains de Valeur

Rue Spruce, encoignure Fern borné par les rues Burdette et Panola, chacun 30x120 (rue pavée) deux lots de l'avenue Carrollton.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd. Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 4 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement signé le 14 juin 1910 signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 280 borné par les rues Spruce, Fern, Panola et Burdette, lesdits lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Spruce sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles [illegible] rues Spruce et Fern.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais des acquéreurs, dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd. Encanteurs.

B. E. Formas, avocat.
3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
UN JOLI COTTAGE SIMPLE
2033 rue Fern
Entre les rues Panola et Spruce.
Succession de Mme Pauline C. Smith, épouse de James L. Brocks.

No 98,270—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—(MARDI, 26 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Septième District de cette ville, désigné comme terrain 14 dans le carré No 108, nouveau numéro 280 borné par les rues Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Huitième), Panola (anciennement Cyprès) et Burdette, et ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Fern sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est contigu au lot 12 qui forme le coin des rues Fern et Panola, les améliorations sont désignées par le No 2033 rue Fern, et comprend un cottage en bois, toiture en ardoises, ayant 5 chambres, bain, etc.

2. Un lot de meubles de ménage.

Conditions—Pour les meubles, comptant. Pour la propriété immobilière 1[3 ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à crédit de un an, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non paiement du billet à maturité, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au détenteur du billet, et l'acquéreur assumant en sus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. Dix pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Contenu de Magasin de Merceries, Meubles de Maison et Effets, etc.

In Re Tuteur de Althea Schulte.

Il sera vendu à l'encan, MERCREDI, le 27 décembre 1911, à 11 heures A. M., sur les lieux No 2132 rue Ste Anne par ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté du 12 décembre 1911.

Merceries, Meubles et Divers.

ALBERT PAUL, Encanteur.

E. J. Méral, avocat.
17 déc—17 24 27

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DU REV. THOMAS COLUMBUS

No 97 417. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 23 novembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un [illegible] indivis de deux tiers dans et à deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette Ville et connus comme les Nos 10 et 11 de l'ilet No 736 borné par les rues Scott, Cortez, D. Hémecourt et Baudin, et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Cortez sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et dénommés par les Nos 519-521 et 523 rue Cortez.

2. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 12 borné par les rues Télémachus, Genois, Baudin et Banks, désigné comme lot 10 et mesurant 34 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Télémachus sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, les améliorations étant désignées par les Nos 418 et 420 rue Télémachus.

4. Un lot d'effets mobiliers, meubles, etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, 1[3 ou plus comptant et la balance s'il y en a à un crédit de un an et à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être établie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas où le billet ne serait pas payé à maturité, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire aux frais des acquéreurs.

25nov—25 26—dé 3 10 17 24 26

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrain de Choix pour Bâtir sur l'avenue Louisiana entre les rues Magnolia et Sud Robertson, borné par la rue Delachaise.

Succession de Frank O Rourke

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E. No 97 969.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. Bureau rue du Perdido. JEUDI le 4 janvier 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier en cette ville en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 21 novembre 1911 signé par l'Hon. Fred D. King juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique au dernier et plus haut enchérisseur la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Magnolia, Sud Robertson et Delachaise, désigné comme lot No 3 de l'ilet No 630, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, déposé en l'étude de N. B. Trist, ancien notaire, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Francis O'Rourke de Chas. T. Fletcher, le 29 octobre 1904, par acte pardevant James Simmons, notaire, enregistré dans le livre des transferts 202 folio 115.

Conditions—Une moitié en plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, ledit crédit devant être représenté par un billet de l'acquéreur, avec huit pour cent d'intérêt par an, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et les frais de tous certificats nécessaires pour le transfert des titres, lequel sera par acte pardevant A. J. Petre, notaire.

LOUIS HUFFT, Encanteur de Propriétés Foncières, 808 rue Perdido.

Louis Henry Burns, avocat pour l'administratrice.

3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

Jacobs-Gleason, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Cottages Simples, Nos 2015 et 2019 rue Royale, Mme Louise Schilling, veuve de Charles Gleber et als, vs Mme Edith Deneve, épouse de Eugene Ravain—No 98,726, Cour Civile de District, JEUDI le 11 janvier 1912, à midi, à la Bourse d'Encan de la N. O., 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge la Cour Civile de District Division D, le 8 décembre et adressé à S. L. Jacobs, encanteur, bureau No 303 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. De Armas, député-voyer de ville, daté du 20 janvier 1882 et annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882, d'après lequel plan ledit lot est dans l'ilet borné par les rues Royale (autrefois Casacalvo), Français Union et Dauphine (autrefois Grande Hommes) et mesurant 20 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 20 pieds 9 pouces 7 lignes dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le No municipal 2015 rue Royale.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet que le lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B sur un plan par A. De Armas, député-voyer de ville, daté du 20 janvier 1887 annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882, d'après lequel ledit lot mesure 22 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le numéro municipal 2019 rue Royale, étant la même propriété acquise par Mme Louise Gleber et al., par jugement rendu en la succession de Mme Wilhelmina Flood et de Fred E. Bertonière, consolidé Nos 97,734 et 98,580 de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Conditions Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, payer pour l'acte de vente pardevant Marx M. Seatner, notaire, et déposer 10 pour cent sur adjudication avec

JACOBS-GLEASON INC.
S. L. JACOBS, Encanteur,
303 rue Carondelet.

A. M. Hachmann, avocat pour la demanderesse.

Joe F. Walton avocat pour la défenderesse.

10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Félix T. Pellet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,000—Division D—Attendu que Philomène Ribe, veuve de Félix T. Pellet, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Félix T. Pellet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—W. J. Waguespack, avocat.

16 déc—16 20 24

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lionel M. Ricau.

VENTE EN PARTAGE.

OFFRE DE PROPRIETES FONCIERES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans. Division E—No [illegible]—Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et als.

LA COMMERCIAL COTTON PRESS connue comme "YARD No 1", l'ilet entier, rues St-Thomas, Chippewa, Market et Richard, en incluant Machines, Chaudières, Machines, Outils et Presses.

Aussi—"YARD No 2", vis-à-vis, comprenant 30 terrains avec bâtisses et améliorations dans l'ilet des rues Religieuses, Orange, St-Thomas et Richard. Splendide site pour manufacture avec privilège de voie de garage sur la rue Richard.

A l'Encan, MARDI, le 16 Janvier 1912, à Midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

En vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 27 juin 1911 et signé en Cour ouverte le 3 juillet 1911 par l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et al, dossier No [illegible] et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI le 16 janvier 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, chaudières, outils, appareils et compresseurs, y appartenant et toutes les dépendances qui y appartiennent, connus comme la Commercial Cotton Press, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Religieuses, Orange, St-Thomas et Richard, laquelle portion de propriété est bornée de trente lots désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, BB, CC et DD, sur un devis et certificat d'arpentage, daté du 25 mars 1896, signé par Frank H. Wadsworth, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 1er avril 1896, enregistré au livre des transferts 161 folio 339 [illegible] cette portion de terre connue et dénommée les rues St Thomas et Richard et mesurant de 4 trois cent dix neuf pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Richard, de 4 trois cent vingt pieds deux pouces de face à la rue Religieuses, de 4 cent quatre vingt douze pieds de face à la rue Orange, de 4 sur une ligne sinueuse de 4 cent cinq pieds trois pouces, de 4 sur une ligne sinueuse de 4 cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de 4 deux cent vingt-trois pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue St Thomas au point du commencement.

Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques construite connue comme Yard numéro deux dans l'ilet des rues Religieuses, Orange, St Thomas et Richard.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans ou en un deux et trois ans [illegible] portion de terre [illegible] à être représentée par billets de l'acquéreur [illegible] à la portion de terre [illegible] de adjudication [illegible] par [illegible] en du vendeur [illegible] et hypothèque spéciale sur la propriété vendue [illegible] les autres usuelles de sécurité, [illegible] passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs qui assumeront [illegible] quelle payer au fisque et en plus du prix d'achat, les frais de tout certificat. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1911 et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur ou [illegible] la vente.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Dirk [illegible], Hart & Davey, avocats pour les demandeurs.

Ha[illegible] & Lemann, Fred C. Marx, Richardson & Saint John, F. Robin, F. S. Weis et Ivy, G. Kittredge, avocat pour les défendeurs.

15 déc—15 17 24 31—ja 7 14 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de George W. Lansing

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 98 189 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Lansing, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel Thomas & Suthon & Loomis, avocats.

22 déc—1 f

Succession de Joe A. Trotot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 97 394. — Division D.—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joe A. Trotot décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

22 déc—22 26 31

Succession de Karl E. Kuby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 99 032—Division B—Attendu que Mme Louise D. Kuby veuve de Karl E. Kuby a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Karl E. Kuby, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—C. C. Friedrichs, avocat.

22 déc—22 26 31

Succession de Jacob Warren.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 99 082—Division E—Attendu que Mme Elodie Peyton, épouse de Jacob Warren a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Warren décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Jos. Lautenschlaeger, avocat.

22 déc—1 f

Succession de John J. Haydel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,040—Division C.—Attendu que Mme Marie Adèle Haydel, veuve de Florat Octave Cornay, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John J. Haydel, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Oscar Schreiber, avocat.

20 déc—20 24 29

Succession de Mme Mary Valentine Venzie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 92 959 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par le Dr H. A. Venzie, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Zach Spearing, avocat.

13 déc—13 17 22

Succession de Edward Fulton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98 979—Division A.—Attendu que Charles M. Fulton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Fulton, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

15 déc—15 19 24

Succession de Chas. L. Gelles.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,266—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

14 déc—14 18 23

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113, Nouvelle Orléans, La.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

The 'Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD. *Baby 61 months of age. Fed from birth on the Allenburys' Foods.*

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. *De la naissance à 3 mois*

NOURRITURE No 2. *De 3 à 6 mois*

NOURRITURE No 3. *De 6 mois à plus.*

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.